

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 21 JUILLET 2011

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 9

L'An deux mil onze

Le Vendredi 21 juillet – dix-neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAUTL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

PRESENTS : Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Olivier GRUGIER **Adjoints au Maire.**, M. Dominique DURANT des AULNOIS, Mme Claire MINIERE-GAUFROY, M. Jean-Marie THEFFO, Mme Diane NAUDIN, **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES : M. Patrick LEBEL (donne pouvoir à M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE), Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Stéphane GASTAT, M. Stéphane SABATIER, M Eric COQUERY, M. Bertrand BOISMOREAU, Mme Virginie VEIRIER-MELIN.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent MULOT est élu secrétaire.

-- oOo --

OBSERVATION D'UNE MINUTE DE SILENCE SUITE AU DECES DU PERE THIBAUT :

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'observer une minute de silence suite au décès, le mardi 19 juillet dernier, de l'Abbé Pierre THIBAUT.

Il signale qu'avec l'aide de Monsieur Pierre TRÉMEAU, il a réussi à obtenir que les obsèques soient célébrées dans l'Eglise Saint Martin de Ligny-le-Ribault où le Père THIBAUT officiait régulièrement.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et particulièrement ceux qui étaient présents aux obsèques.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE BEAUGENCY (SMIRTOM):

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2010 du SMIRTOM. Il commente ce rapport et signale en particulier que le tri sélectif fonctionne bien et que le tonnage collecté a augmenté. Il invite les administrés à continuer dans ce sens. Il signale également que la Société COVED qui collecte ces déchets a demandé de revoir son contrat (coût de ramassage).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Il rappelle que le SMIRTOM gère 6 déchetteries et qu'il rencontre actuellement des difficultés financières compte tenu des travaux de remise aux normes des déchetteries et du lancement de la construction de la déchetterie de Saint-Ay.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2010 de La Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin,

Il fait remarqué que de 2 enfants lignois sont accueillis à la garderie des Petits Loups.

Il signale qu'il aimerait connaître la participation en ce qui concerne les entreprises (signalétique etc..) dépensés pour chaque commune de la Communauté de Communes de La Ferté-Saint-Aubin.

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les transferts de crédit suivants :

Du compte D 2315 : - 20.000 € au compte D 2156: + 20.000 €

INDEMNITE DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 18 juillet 2011 un courrier de Monsieur le Préfet, concernant la délibération du 15 avril dernier « annulation indemnité allouée à Mme GAUFROY-MINIÈRE » et donne les explications nécessaires quant à la légalité du versement des indemnités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule cette délibération et accepte de passer l'indemnité de Monsieur le Maire de 18% à 24 %. Il faut noter que l'indemnité auquel peut prétendre le Maire est de 43%.

PARTICIPATION RACCORDEMENT AU RESEAU EAU POTABLE :

Monsieur Laurent MULOT explique que les branchements au réseau d'eau potable ont un coût pour la Commune.

Il propose de répercuter ce coût aux propriétaires à hauteur de 60% du montant du branchement : plafonné à 2.800 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour facturer cette prestation.

Monsieur le Maire précise qu'à compter de mars 2012 une nouvelle taxe, la Taxe d'Aménagement (T.A.) sera mise en application, elle remplacera la P.R.E. et la P.V.R. dont le montant était de 8€ par M2 de la SHON.

Elle sera explicitée et proposée au Vote du Conseil Municipal en septembre 2011.

RESTAURANT SCOLAIRE TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011 :

La cantine scolaire devient municipale à compter du 1^{er} août 2011.

Le tarif applicable au 1^{er} septembre 2011 est le suivant :

Tarif enfant : 3,00 €

Tarif enseignants : 3,20 €

Tarif autres adultes : 6,50 €.

Après une analyse pertinente des dépenses 2010-2011, il sera proposé une nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2012.

Monsieur Olivier GRUGIER fait remarquer que le tarif appliqué aux enseignants est très faible par rapport au prix de revient.

MONSIEUR LE MAIRE fait part d'une réponse à un courrier envoyé à Monsieur le Préfet suite à son intention d'un éventuel retrait de la Communauté de Communes de La Ferté-Saint-Aubin. Suite à l'option pour la T.P.U. (durée 12 ans) il ne nous est pas possible de quitter la Communauté de Communes de La Ferté-Saint-Aubin.

Il rappelle que la construction de la piscine aura un coût de fonctionnement très important.

Préau de l'Ecole, il informe le Conseil Municipal que les travaux ne seront vraisemblablement pas faits cette année car le permis de construire n'est pas encore accordé, il faut également un avis de la commission de sécurité.

Il rappelle qu'il a obtenu de Monsieur Olivier CARRÉ une subvention et de la Préfecture pour la D.E.T.R. une subvention de

L'appel d'offre sera lancé dès l'obtention prévisible du permis de construire.

Station d'épuration : En ce moment il est rencontré beaucoup de problème sur le dysfonctionnement de la station d'épuration notamment des problèmes d'odeur, nous faisons le maximum pour résoudre ses difficultés.

Des problèmes importants d'infiltration ont été constatés sur le réseau d'assainissement « Sud Cosson ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur MULOT pour son implication dans le suivi des travaux.

Halte-Garderie Itinérante Les Petits Faons : Monsieur le Maire signale que la Communauté de Communes du Val d'Ardoux supprime la halte-garderie de Ligny-le-Ribault à la rentrée de septembre car le taux de présences était trop faible : environ 1,6 à 2,3 enfants par séance. Elle se fera sur la Commune de Jouy-le-Potier.

Monsieur le Maire précise qu'Aurélié CHAUMET perd 3heures/semaines de travail puisqu'elle assurait un service à la halte-garderie itinérante sur Ligny-le-Ribault.

Monsieur Dominique DURANT des AULNOIS commente sa visite de l'Assemblée Nationale. Il précise que cela est très intéressant. Il a pris des photos qu'il fera passer. Il invite les Conseillers Municipaux à s'y rendre. Il remercie Monsieur le Maire de son invitation.

Il félicite Monsieur le Maire pour les prestations du 13 et 14 juillet dernier.

Monsieur Olivier GRUGIER informe le Conseil Municipal que le préfabriqué sera retiré au mois d'août.

La séance est levée à vingt et une heures. Les membres présents ont signé le procès-verbal.